

# 30 ANS D'ACTION DU SMEL

## LE SMEL, ACTEUR ÉCONOMIQUE DES RESSOURCES MARINES



### CONTACTS PRESSE

**Corinne Dagorn**  
02 33 05 99 43 – 06 59 03 72 55  
corinne.dagorn@manche.fr

**Nicolas Bourdet**  
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84  
nicolas.bourdet@manche.fr

**Alexandra Durand**  
alexandra.durand@manche.fr

# LE SMEL VEILLE AU BIEN ÊTRE DE LA MER

## UN ORGANISME CRÉÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL

Le SMEL, Syndicat Mixte pour l'Équipement du Littoral créé à l'initiative du conseil général de la Manche il y a 30 ans est un établissement public. Sa mission ? Promouvoir les activités économiques liées aux ressources marines. Fondé en 1981, **le SMEL basé à Blainville-sur-Mer est un atout essentiel pour l'économie maritime**. En effet, le SMEL est bien connu des professionnels de la filière ostréicole en cette période de crise, pour l'aide que l'établissement leur apporte, notamment sur les méthodes d'élevage.

**Les missions du SMEL :** faire de la Manche une vitrine de la mer

- **la gestion des ressources biologiques du littoral jusqu'à la zone économique** (poissons, crustacés, mollusques, végétaux marins),
- **la mise en valeur de la conchyliculture et de la pêche**, du point de vue de la production, la commercialisation, la transformation, la valorisation, la mise en place de l'aquaculture, tant à terre qu'en eau profonde,
- **le développement des activités nées de la mer et de la côte**, à l'exclusion du tourisme et de la plaisance.

Ce syndicat **géré par le conseil général de la Manche** s'occupe de tout ce qui peut permettre une exploitation économique d'une ressource biologique. Il faut comprendre que la pérennisation ou le développement de ces économies sont indissociables d'un milieu de qualité qu'il faut s'employer à préserver, et de la meilleure valorisation du produit possible.

Si se préoccuper de la qualité du milieu qui héberge une activité relève du développement durable, alors on peut dire que la filière des activités marines dans la Manche en a fait bien

**Les actions actuelles :** la collaboration prime

1/ La participation au programme SPONTOX (SPONgiaire TOXicologie)



avant que cela ne devienne un concept incontournable. Les aquaculteurs et les pêcheurs savent qu'ils ne pourront pas développer leurs activités dans un environnement dégradé.

Par ailleurs, la complexité du milieu naturel est telle, qu'il est difficile d'appréhender la raison d'un changement de performance d'un élevage ou d'un stock pêché. Pour savoir si une évolution est "normale" il n'y a guère que le traitement statistique qui puisse apporter des éléments de réponse. Et, pour pouvoir faire un traitement statistique il faut disposer de séries de données les plus importantes possibles.

Dans le cadre de la politique de développement économique du conseil général, le SMEL, conscient que la qualité de l'environnement marin est primordiale participe notamment au **programme « Spontox », financé par le département de la Manche,**

**L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et Le Syndicat Mixte du Cotentin.**

Ce programme permet de **suivre l'évolution de l'environnement marin afin d'anticiper les problèmes**. Cependant la complexité du milieu marin nécessite d'avoir recours à des analyses particulières délicates qui n'ont pas toujours un seuil de détection satisfaisant. Leur coût de mise en œuvre est souvent prohibitif pour un suivi de routine.

C'est pour mettre au point une solution alternative que trois équipes locales de chercheurs se sont mobilisées. Le SMEL, le CNAM/INTECHMER de Cherbourg et l'université de Caen unissent leurs compétences au sein de ce programme.

L'idée est d'utiliser un organisme marin susceptible de concentrer des substances polluantes pour en faciliter la détection.

Tout un chacun associe l'éponge à l'idée d'accumulation. Les éponges sont en effet des animaux aquatiques qui filtrent d'importants volumes d'eau. **C'est donc bien aux spongiaires, que le programme "SPONTOX" s'adresse.**

Il a débuté en 2010 par une cartographie de l'ensemble du littoral de la Basse Normandie permettant d'identifier les organismes coloniaux présents sur l'estran et en zones non découvrantes. Pour déterminer ceux qui concentrent le plus, les quantités de métaux présents dans les échantillons ont été déterminées. Depuis début 2011, avec le Laboratoire Départemental d'Analyse de la Manche (LDA 50), sont également mesurées les quantités de deux substances polluantes "classiques" : HAP (hydrocarbures

aromatiques polycycliques) et PCB (polychlorobiphényles).

Cette approche a permis d'identifier une espèce qui présente les meilleures capacités de concentration de ces éléments.

En collaboration avec PNA (Les Ports Normands Associés), **une campagne de mesure a été engagée sur le Port de Cherbourg et à proximité du site destiné au terminal charbonnier.**

Après plusieurs semaines de présence dans l'eau, les éponges ont été analysées et ont permis de connaître les taux de contamination en métaux lourds et hydrocarbures, prouvant ainsi leur utilité dans une démarche de surveillance de la qualité du Port et de la Rade. Depuis le début de l'année 2011, les études sont menées spécifiquement sur cette espèce pour en connaître son potentiel et ses limites. En complément, des essais de cultures sont engagés afin d'assurer à terme, une fourniture suffisante d'éponge sans impacter les populations naturelles.

Au-delà d'une utilisation locale, cette technique pourrait être développée sur d'autres littoraux. **De plus, les publications et autres participations à des rencontres scientifiques contribuent à la renommée du Département, de ses richesses et de ses compétences.** D'ailleurs, début juillet, l'équipe de chercheurs composée de Olivier Basuyaux, Marie-Laure Mahaut et Christelle Caplat s'est rendue à Hong Kong pour, à l'occasion d'un colloque d'écotoxicologie, présenter les premiers résultats et échanger avec d'autres scientifiques.

**2/ La conchyliculture**

**Le S.M.E.L. a développé des réseaux de suivi du milieu naturel principalement au niveau des bassins de production conchylicoles** : suivi des bassins de production, suivi des performances des bassins ostréicoles, suivi de la productivité des bassins mytilicoles..... Ces actions sont menées en collaboration avec l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'exploitation de la Mer) et les professionnels.

En 2008, dès le début des mortalités de naissain, Le SMEL a été un partenaire actif aux coté des professionnels tant pour affiner les diagnostics que pour élaborer les premières



pistes de sortie de crise. A partir de 2009, le SMEL a mis en place un programme d'actions axé sur des solutions zootechniques

permettant de limiter les pertes, tout en développant les outils de suivis du phénomène. Pour ce faire de nombreuses collaborations intra et extrarégionales ont été mises en

place : Centre de Référence sur l’Huître, universités, centres techniques, IFREMER...

## La labellisation MSC : le SMEL partenaire des pêcheurs de homard

En juin dernier, après 20 mois d’évaluation, l’écocertification "Pêche Durable MSC (Marine Stewardship Council) est décroché pour la pêcherie de homard de l’ouest Cotentin, symbolisant une pêche durable et responsable.



Si cette pêcherie reste modeste en volume (un peu moins de 300 tonnes annuelles), elle va désormais constituer l’étendard que les professionnels vont pouvoir arborer.

Ils prouvent ainsi qu’ils sont conscients de la fragilité du milieu et des ressources naturelles et qu’ils sont capables de gérer les prélèvements pour pérenniser leurs activités.

**Le Département de la Manche qui a, bien entendu, accompagné tous les efforts en faveur de la gestion de la pêcherie, a également soutenu financièrement le projet d’écocertification.**

Le conseil général de la Manche tient particulièrement à souligner ce succès qui met en lumière la gestion responsable et durable de la pêcherie de homard sur la côte ouest Cotentin opérée depuis plus de 40 années.

De surcroît, en concrétisant la première pêcherie transfrontalière certifiée MSC, il prouve qu’il est possible de gérer intelligemment les ressources d’une mer

partagée. Dès les années 1970, des cantonnements ont été créés pour le homard. Non seulement la pêche y était strictement interdite, mais également on y relâchait les femelles avec des œufs (femelles grainées) ainsi que les jeunes individus.

Afin d’augmenter le nombre d’abris pour les homards, des habitats en béton y avaient même été immergés.

Depuis de nombreuses autres mesures ont été prises pour limiter l’effort de pêche (augmentation de la taille réglementaire, mise en place de licences, limitation du nombre et marquage des casiers...).

Plusieurs flottilles pratiquent leurs activités dans ce secteur. Les professionnels ont donc souhaité se rapprocher pour gérer en commun leurs ressources. Ce rapprochement a abouti aux accords dits de la baie de Granville qui précisent les droits et obligations des pêcheurs Jersiais, Bretons et Normands.

Depuis le début des années 2000, des campagnes d’observation ont été engagées par le SMEL et le Comité Régional des Pêches de Basse Normandie. Ces suivis, associés aux données d’Ifremer et du Comité Régional des Pêches de Basse Normandie, ont constitué le socle ayant permis à la pêcherie d’obtenir le fameux label MSC.

Lorsque l’idée de faire reconnaître par un écocertification cette gestion du homard de la côte ouest a germé, les professionnels de la Manche se sont naturellement tournés vers leurs homologues Jersiais avec qui le dialogue est désormais constant. La concrétisation du dossier a été confiée par le Comité Régional des Pêches Maritimes de Basse-Normandie à l’association Normandie Fraîcheur Mer (NFM).